Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_19-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES COMMUNAUX POUR L'ASSOCIATION FODE OUEST - ANNEE 2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.
Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. PERON

L'association de formation FoDé Ouest, sise ZA de Kerandouaré à Caudan, sollicite Monsieur le Maire pour établir une convention de mise à disposition d'espaces communaux dans le cadre d'une action de formation qualifiante « arboriste - élagueur » qui se déroulera entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026.

Depuis 2015, plusieurs conventions annuelles ont été passées entre la commune et l'association pour des chantiers d'application qui se sont déroulés au bois de Kervido, à Saint Niau, au Parc du Plessis, à Toulbahado et dans le bois de Pen Mané.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_19-DE

En 2025, l'association est intervenue à Saint-Niau, dans le cadre d'une convention passée avec le service Enfance Education Jeunesse et Sports, ainsi qu'au parc du Plessis pour y réaliser des travaux de taille de bois-mort dans les arbres principalement situés au-dessus des sentiers et chemins, aux fins de limiter les risques de chutes intempestives de branches sur les usagers. Pour 2025, il a été versé 630 € à l'association pour les travaux au parc du Plessis.

Depuis 2025, la convention indique, en effet, le versement d'une somme forfaitaire de 210 € par jour d'intervention pour l'achat de carburant, huile de chaîne et de matériels de coupe nécessaires aux travaux ainsi que la mise à disposition de panneaux de signalisation pour assurer la sécurité des usagers à proximité des sites d'intervention.

Vous trouverez en copie le projet de convention pour l'année 2026.

Les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Ville, article 6288 - 511

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Voirie, Végétalisation de la ville et Propreté urbaine du 8 décembre 2025,

Considérant l'intérêt de la qualification et de la formation pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : RENOUVELLE la convention de mise à disposition d'espaces communaux avec l'association FoDé Ouest.

Article 2 : DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles dans ce cadre, et notamment pour signer la convention afférente et ses éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)